

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 258 Subvention à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Institut Protestant de Théologie ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle Pourtaud au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14e en date du, 7 mai 2012

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la l'association Institut Protestant de Théologie 83 boulevard Arago 75014 Paris, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque. D03966 2012_00683 20517

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.